

PRESENTS		
LAMANDE	Jean Claude	<i>Président de la Commission</i>
LE FUSTEC	Christian	<i>Vice-Président de la Commission</i>
SOL DOURDIN	Germain	<i>Conseiller en charge des espaces naturels</i>
ANDRE	Marie-Louise	KERBORS
COLLETTE	Jean-Louis	PLOUZELAMBRE
DANIEL	Michel	PLESTIN-LES-GREVES
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-DERRIEN
GALLAIS	Marie-Yvonne	CM, MINIHY-TREGUIER
HAMON	Annie	PERROS-GUIREC
HENRY	Serge	TROGUERY
LE HOUEIROU	Alain	KERMARIA-SULARD
HERVE	Thérèse	LANNION
LE BONNIEC	Patrick	CM, TONQUEDEC
LE CORFEC	Nicole	PLUZUNET
LE CORRE	Jean-Yves	PLUFUR
LE JEUNE	Yves	CM, LANVELLEC
LE LEER	Jean-Pierre	CM, PLOUMILLIAU
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN
MALLEDAN	Pierre-Yvon	CM, PLEUMEUR-GAUTIER
MEHEUST	Christian	LANNION
MORVAN	Gildas	TREDUDER
TREBEDEN	Anne- Françoise	POMMERIT-JAUDY
VANGHENT	François	PLOUBEZRE
WOLF	Bernard	LOGUIVY-PLOUGRAS
TRILLET	Jean Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
BROUDER	Gilbert	<i>Conseil de Développement</i>
EXCUSES		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN
NEUKUM	Jean	CM, PLOUGRESCANT
ASSISTAIENT		
THOMAS	Mickaël	<i>Directeur des Services Techniques</i>
LAVAU	Sylvain	<i>Directeur Service Environnement</i>
BRIANT	Gwénaëlle	<i>Directrice Adjointe Service Environnement</i>
PALUD	Anne-Christine	<i>Responsable Gestion Administrative - Direction de la construction</i>
GUIGUEN	Stéphane	<i>Service Espaces Naturels</i>
ALBA	Laure	<i>Service Programme Bassins Versants</i>
MENANTEAU	David	<i>Service Patrimoine naturel et biodiversité</i>

ORDRE DU JOUR**1. Achat d'électricité d'origine renouvelable.****2. Factures pour les bilans énergétiques.****3. fonds chaleur : suivi des dossiers.****4. plan de gestion de la réserve naturelle régionale des "Landes, prairies et étangs de Plounérin".****5. eaux littorales : enjeux et actions 2018.****6. Questions diverses****1. Achat d'électricité d'origine renouvelable.**

M. THOMAS présente le tableau des coûts d'approvisionnement en électricité de 17 sites emblématiques de LTC : celui-ci compare la situation actuelle des coûts et une simulation avec le fournisseur Enercoop (Energie Renouvelable). Il explique que les éléments présentés dans la commission précédente (20 novembre) étaient faux car la comparaison ne se basait pas sur les mêmes bases de calcul.

Les calculs ont donc entièrement été repris ; il s'avère que la différence est encore plus importante que celle présentée précédemment (19 % au lieu de 17 %).

C. LE FUSTEC précise qu'il n'est pas possible de généraliser cette augmentation à l'ensemble du budget électricité de LTC et que les orientations budgétaires sont plutôt aux économies ; il propose que des réflexions soient plutôt menées sur la production locale d'électricité.

Avancement des projets de chaufferies bois.

M. THOMAS passe en revue les différents projets de chaufferie bois et leur état d'avancement :

- Hôpital de Lannion : maîtrise d'œuvre de mise aux normes en cours
- Ploumilliau : consultation des entreprises pour les travaux à venir avec une mise en route prévisionnel de l'équipement à la fin de l'année
- IUT/Monge : maîtrise d'œuvre en cours, consultation des entreprises avant la saison estivale, pour une mise en route prévisionnelle de l'équipement début 2019
- Trestel : des difficultés sont rencontrées sur l'emplacement de la chaufferie bois ; en effet, le nouveau directeur par intérim de l'hôpital de Lannion ne souhaite plus que la chaufferie se réalise à l'entrée du site. En effet, il y a eu des contestations des riverains. LTC est donc en attente de la

décision de la mairie quant au déplacement éventuel de cette chaufferie sur un terrain communal à proximité.

- La Roche Derrien : la maîtrise d'œuvre va être prochainement lancée.

- Trébeurden :

Le service énergies de LTC a rencontré la mairie de Trébeurden le 11/01/2018 pour un point sur le projet.

Présents : Alain FAIVRE (Maire) , Yvon GUILLOT (Maire adjoint), Odile GUERIN (Maire -adjointe), Eric Le Gac (DST), Florent Boudin, Johan Le Quellenec.

La Mairie a plusieurs projets d'aménagement dans le périmètre du réseau de chaleur. Elle prévoit à court terme la démolition des deux salles de sport et la construction à un horizon de 5 ans de logements en lieu et place. Par ailleurs, Côtes d'Armor Habitat aurait un projet de construction de logements neufs à côté de l'EHPAD.

Ces projets modifient les hypothèses de conception de la chaufferie et du réseau de chaleur de manière importante. Nous avons demandé à la Mairie de préciser ces projets pour une mise à jour ou la réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité.

En parallèle nous nous renseignons sur les modalités de financement d'un réseau dont la puissance raccordée évoluerait de manière importante au cours des premières années de fonctionnement.

- Tonquédec : l'étude de faisabilité ne met pas en avant un intérêt communautaire. Ce projet pourrait donc être porté par la commune.

- Tréguier/Minihy-Tréguier : l'étude de faisabilité est en cours

2. Fonds chaleur : suivi des dossiers.

L'ensemble des dossiers en cours et à venir sont présentés pour les études de faisabilité et maîtrise d'œuvre :

- Chaufferies bois (Tonquédec, tréguier, Plestin-Les-Grèves, Loguivy-Plougras, Ateliers communautaires, etc ...)
- Solaire thermique (Maison de la Mer de Lézardrieux, campings de Louannec et Plougrescant)

Au niveau de l'abattoir, dans le cadre du projet de récupération de chaleur (dite chaleur fatale) au niveau des groupes froids pour préchauffer l'eau, le service attend un retour de l'Ademe pour en connaître le financement : Certificat d'économies d'énergies ou subventions Fonds Chaleur. Il sera également étudié la possibilité de mettre une installation solaire thermique.

C LE FUSTEC rappelle que le contrat d'objectifs actuel se termine dans 2 ans, il faut profiter de cette enveloppe financière de 2.8 M€ qui ne sera peut-être pas renouvelée. AC. PALUD précise que

le Fonds Chaleur Territorialisé permet de financer des petits projets dont les critères d'éligibilité sont beaucoup plus souple que le Fonds Chaleur classique.

3. Factures pour les bilans énergétiques.

AC. PALUD rappelle que le fournisseur d'électricité pour les collectivités adhérentes au groupement d'achat SDE a changé depuis le 1^{er} novembre 2017. Les factures électroniques de ce prestataire (Engie) sont encore disponibles jusqu'à la fin janvier : il est donc important que les communes réinitialisent leur mot de passe sur la plateforme client et les transmettent au service énergie de LTC.

Ces éléments dématérialisés sont nécessaires pour la réalisation des bilans énergétiques des communes par les 3 Conseillers en Energie Partagé. En l'absence de ces éléments, le service énergie sera dans l'obligation de demander aux communes concernées de scanner ou photocopier leurs factures papiers ; il y aura ensuite tout un travail de ressaisie sur informatique.

Cette demande a donc pour objectif le travail des agents administratifs communaux et communautaires.

Budget autonome Régie de chaleur

La commission 5 représentant le Conseil d'Exploitation de la Régie de chaleur, AC. PALUD présente pour information le projet de budget prévisionnel 2018 pour la Régie :

- fonctionnement : 336 830 € avec de 2 chaufferies en fonctionnement (hôpital de Lannion en année pleine et Ploumilliau 2 mois)
- investissement : 2 421 000 € dont le programme de travaux a été présenté précédemment

4. Plan de gestion de la réserve naturelle régionale des "Landes, prairies et étangs de Plounérin" (présentation David MENANTEAU).

D. MENANTEAU du service espaces naturels présente le plan de gestion de la réserve naturelle régionale de Plounérin (cf diaporama). Il est rappelé que ce projet a été construit sur 2 années en concertation avec les acteurs locaux. Le plan de gestion va définir les actions à mener sur la réserve pour les 7 prochaines années (2018-2024).

Christian MEHEUST rappelle que l'étang a un impact sur le Yar et notamment sur le saumon. Il suggère d'avoir une attention toute particulière sur le vannage et le marnage et il ne faudrait pas prioriser un site comme l'étang de Moulin Neuf et dégrader ailleurs.

David MENANTEAU rappelle que sur le devenir de l'étang, 2 directives européennes s'opposent (Directive Cadre sur l'Eau et Directive Habitat Faune flore) et que le CSRPN (conseil scientifique régional) a tranché pour un scénario qui intègre le maintien du plan d'eau avec un plan de marnage plus important pour ralentir son comblement et faciliter la continuité pour l'anguille notamment.

Patrick L'HEREEC félicite le travail de qualité réalisé sur le plan de gestion et rappelle également le rôle de l'association Beaj Vad qui réalise des travaux importants sur les sentiers. Il souligne cependant qu'il n'est pas satisfait des propositions faites par le CSRPN concernant le devenir de l'étang et insiste sur le fait que la population de Plounérin est attachée à son étang.

Jean-Yves LE CORRE souligne le travail remarquable réalisé. Il aurait cependant apprécié que certains noms de lieux-dits apparaissent en breton.

Patrick L'HEREEC rappelle également qu'une réunion de concertation autour du plan de gestion avec les propriétaires de la réserve est fixée au 8 février prochain.

Germain Sol Dourdin, en conclusion, apprécie la solidarité qui existe autour de ce site et explique que la réserve naturelle constitue un véritable atout pour développer l'économie touristique sur ce secteur du territoire.

➔ **La commission n°5 valide le plan de gestion proposé pour la période 2018-2024**

5. Eaux littorales : enjeux et actions 2018 (présentation Laure ALBA).

La qualité microbiologique des milieux littoraux (zones de baignade, zones de pêche à pied professionnelles et récréatives et zones conchylicoles) est suivie règlementairement et régulièrement par l'ARS et IFREMER, ce qui permet d'aboutir à leur classement sanitaire. Le territoire de LTC compte 42 baignades dont 6 ne respectent pas les objectifs de qualité définis par les SAGE, 12 gisements de pêche à pied récréatives dont 8 ne respectent pas ces objectifs, et 14 gisements professionnels dont 7 ne les respectent pas.

Les communes élaborent et mettent à jour les profils de baignades et assurent la communication et l'information du public quant aux risques sanitaires présents au niveau des baignades et zones de pêche à pied récréative. Elles décident également de leur fermeture en cas de suspicion de pollution. Un protocole mis en place par LTC permet d'informer les communes et l'administration dans les plus brefs délais en cas de débordement d'eaux usées au niveau des systèmes d'assainissement collectif de son territoire. Le protocole est renforcé l'été.

Une étude spécifique visant à déterminer les causes de la pollution récurrente de deux zones sensibles (baignade de la Baie de la Vierge et gisement de coquillage du Banc du Guer à Ploulec'h-Ploumilliau, baignade du Bourg à Saint-Michel-en-Grève) a démarré en 2017 dans le cadre de l'élaboration du SAGE Baie de Lannion. Le plan d'action qui en découle sera mis en œuvre en 2018 sous réserve d'accord de financement par les financeurs du SAGE. Un échange autour de la méthodologie utilisée pourra avoir lieu avec le Bassin versant du Léguer. Des pré-diagnostic des pollutions microbiologiques au niveau de plusieurs gisements de conchyliculture, de pêche à pied récréative et professionnelle seront également réalisés par les SAGE (Baie de Lannion et Argoat

Trégor Goëlo) en 2018 sous réserve d'accords de financement, l'objectif étant d'aboutir à l'élaboration de profils de vulnérabilité conchylicole côté SAGE Argoat Trégor Goëlo.

Il est rappelé l'intérêt de pouvoir élargir la méthode au-delà des sous bassins-versants cités.

Le cas d'une pollution ponctuelle sur le Yaudet est évoqué : ce problème est connu et va être étudié en priorité.

6. Questions diverses (présentation Sylvain LAVAU)

En question diverses a été présentée l'inscription au concours général agricole dans la catégorie : « pratiques agro-écologiques, prairies et parcours », anciennement intitulé « concours des prairies fleuries ».

La proposition est d'engager le territoire concerné par les trois bassins-versants : Lieue de Grève, Léguer et Jaudy-Guindy-Bizien. Cette action figurait déjà aux programmes des bassins versants Léguer et Jaudy-Guindy-Bizien, et sera présentée en comité relais de la Lieue de Grève le mardi 16 janvier prochain.

L'opportunité de cette candidature est notamment de pouvoir communiquer et sensibiliser autour des bonnes pratiques des agriculteurs sur ces milieux particuliers.

Sur ce territoire, la contractualisation des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) zones humides par les exploitants agricoles a été forte, ce concours est l'occasion de valoriser cet engagement.

L'objectif est de mettre en avant l'équilibre entre l'intérêt agricole et l'intérêt environnemental.

Jean Claude LAMANDE rappelle en conclusion que la préservation de la ressource en eau à travers par exemple les zones humides et la maîtrise de l'énergie sont les deux enjeux majeurs pour un territoire.